

## ADMINISTRATION

### ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2008-05-046-1/MJ du 14 mai 2008 portant adoption du règlement intérieur  
de la commission évaluation économique et santé publique**

NOR : SJSX0830928S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant délibéré en sa séance du 14 mai 2008,  
Vu le règlement intérieur du collège,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le règlement intérieur de la commission évaluation économique et santé publique, ci-joint, est adopté.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 14 mai 2008.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR L. DEGOS